L'exigence logique du savoir est sa mise en pratique

Le savoir qui n'est pas mis en pratique est désap prouvé par Allah, Son Messager et les croyants. Allah ﷺ dit : (Ô vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne

faites pas? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas) [As-Saff, 2-3].

Abû Houreira 💩 a dit : «Un savoir qui n'est pas mis en pratique est comme un trésor dont on ne dépense pas une

partie dans le sentier d'Allah. »

Al-Foudhail (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Le savant reste ignorant de ce qu'il a appris tant qu'il ne l'a pas mis en pratique. » Mâlik ibn Dinâr (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Tu trouveras des hommes dont le discours est mené à la perfection tandis que son œuvre entière n'est qu'imperfection. »

Cher frère musulman, chère sœur musulmane :

Allah t'a facilité la lecture de ce livre bénéfique. Il reste le fruit de ta lecture, c'est-à-dire qu'il ne te reste plus qu'à la mettre en pratique.

❖ Tu y as lu la traduction et l'explication des sens d'une partie des versets du Coran, veille donc à mettre en pratique les sens de ces versets que tu as appris. En effet, les compagnons du Prophète ※ « apprenaient dix versets du Coran auprès du Messager d'Allah ※ et n'entamaient pas les dix autres avant d'avoir maîtrisé le savoir et la mise en pratique qu'ils contenaient ; ils disaient : « Nous apprîmes la science et la mise en pratique (en même temps). » De même, la législation islamique incite à cela. De ce fait, Ibn Abbas ※ a dit à propos de ce verset du Coran ; (... ils le récitent comme il se doit). [Al Baqara, 121] : [c'est-à-dire] qu'ils le suivent comme il se doit. Al-Foudhail a dit : « Le Coran n'a été révélé que pour le mettre en pratique. Ainsi, les gens ont mis en pratique sa lecture. »

Tu y as également découvert une partie de la Sunna du Prophète ♣, empresse-toi donc de répondre favorablement à l'appel de la sunna et de la mettre en pratique. En effet, chaque fois que les vertueux de la communauté apprenaient une chose, ils s'empressaient de le mettre en pratique et d'y inviter les gens, en application avec la parole du Prophète ⋮ « Lorsque je vous ordonne une chose, faites-le autant que vous le pouvez et lorsque je vous interdis une chose, abstenez-vous-en. »(¹) De même, ils font cela par crainte du châtiment douloureux d'Allah en application avec cette parole d'Allah ♣ ⋮ (Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux). [An-Nur, 63]. Parmi les personnes exemplaires qui mettaient en pratique, on peut citer :

- La Mère des croyants Oummou Habîbah – qu'Allah soit satisfait d'elle — qui rapporta ce hadith : « Celui qui accomplit douze raka'a de prière au cours d'un nycthémère [mot à mot : un jour et une nuit], il lui sera bâti pour cela une demeure au Paradis».⁽²⁾ Oummou Habîbah dit ensuite : « Je ne les ai jamais abandonnées depuis que j'ai entendu cela du Prophète ﷺ. »

- Ibn Oumar a qui rapporta ce hadith: « Un musulman qui possède un bien dont il veut transmettre par testament ne doit pas attendre trois jours pour que ses dispositions soient mises par écrit »(3) Puis, Ibn Oumar 🐞 dit ensuite : « Depuis que i'ai entendu le Messager d'Allah & dire cela, aucune nuit ne passait sans que n'aie mis par écrit mon testament. »

- L'imam Ahmad (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Je n'ai jamais écrit un hadith sans le mettre en application, au point de donner un dinar à celui qui m'a appliqué des ventouses (la saignée), car j'avais appris que le Prophète s'était fait mettre une ventouse par Abû Taibah puis lui avait

donné un dinar.»

- L'imam Al Boukhari (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Jamais ie n'ai médit de quelqu'un depuis que j'ai appris que la médisance est interdite. J'espère qu'en rencontrant Allah, il ne me demande pas de compte pour avoir médit de quelqu'un. »

- Dans un hadith, il est dit : « Celui qui lit le verset du Kursy [Al Bagara, 255] après chaque prière, il n'y a que la mort qui l'empêche d'entrer au Paradis»(4)

Ibn Al Qayyim (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « J'ai appris que Cheikh Al Islam [Ibn Taimya] a dit : Je n'ai jamais omis de lire cela après

une prière, sauf par oubli ou une situation identique. »

❖ Après le savoir et la mise en pratique, il faut absolument inviter les gens au bienfait qu'Allah t'a accordé, car il ne faut pas te priver de la récompense et pas non plus priver autrui de ce bien. Le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque indique un bien, obtient une récompense égale à celle de celui qui le met en pratique»(5) Le Prophète 🍇 a aussi dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et qui l'enseigne (ensuite) »(6) Il a également dit : « Transmettez à mon sujet ne serait-ce qu'un verset »(7) Et à mesure que ta propagation du bien est abondante, tu récoltes en retour de nombreuses et de vastes récompenses et tes bonnes actions se perpétuent durant ta vie et après ta mort. Le Prophète **a dit : « Lorsqu'une** personne meurt, ses œuvres s'arrêtent sauf dans trois cas : une aumône qui se prolonge dans le temps, une science dont les gens tirent profit et une progéniture pieuse qui invoque Allah en sa faveur » (8)

Éclaircissement : Nous lisons la sourate de la Fâtiha (l'Ouverture n°1) plus de dix-sept fois par jour et nous y demandons la protection d'Allah contre le chemin de « ceux qui ont encouru sa colère » et « des égarés », puis nous les imitons dans leurs actes : Nous abandonnons l'apprentissage pour œuvrer par ignorance et de cette manière, nous ressemblons aux chrétiens égarés ; ou bien nous apprenons et n'œuvrons pas et nous ressemblons de cette manière aux juifs qui ont encouru la colère d'Allah!

Nous implorons Allah de nous accorder ainsi qu'à vous, d'apprendre une science utile et l'application des bonnes œuvres.

Allah et Son Messager savent mieux. Que la miséricorde d'Allah et sa paix soient sur notre Prophète et bien-aimé Muhammad, ainsi que sur sa famille et tous ses compagnons.

Al Boukhari et Mouslim.
Rapporté par Mouslim.
Rapporté dans As-Sunnanoul Koubra.
Rapporté par Mouslim.
Rapporté par Al Boukhari et Mouslim.
Rapporté par Mouslim.